

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanacSiret : 804 150 787 00013
APE : 0121ZConvention collective : 7024 - Convention collective nationale PA
/CUMA**MARTINE LAGARDE**

NIR : 2 65 10 46 042 617 61

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 22/04/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/05/2025 au 31/05/2025

N° 12_1748805428584_BS LAGARDE 01052025_0

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr/rubrique/662/salaire-et-payeMme MARTINE LAGARDE
34 Avenue du Maréchal Bessières
46220 PrayssacCe bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,00	x	151,00	1812,00
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,00	x	9,50	142,50
Nombre total d'heures			160,50	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1954,50	x	10,00	195,45
Rémunération totale brute				2149,95
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	2149,95			23,85
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	2149,95	x	0,40	8,60
Sécurité Sociale Plafonnée	2149,95	x	6,90	148,35
Complémentaire T1	2149,95			102,98
Formation	2149,95			1,28
CSG non imposable à l'IR	1991,23	x	6,80	135,40
CSG imposable à l'IR	1991,23	x	2,40	47,79
CSG imposable sur autre rémunération	140,01			12,88
CRDS imposable à l'IR	2131,24	x	0,50	10,66
Total des cotisations et contributions obligatoires				491,79
Exonérations et allègements de cotisations				16,12
Montant net social				1674,28
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1674,28				

Montant net imposable : 1603,11

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 132,98

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1603,11 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 1674,28****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 2263,10 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 132,98 €

Date de paiement : .. / .. / ..